

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS JY MEYER, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, R KAPPEL, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE (proc de I NGUYEN), E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST (proc de R MOULIN), G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN (proc de MC SAUSSAC), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 8

Votants : 48

Absents : 4

Date de convocation : 09/12/2025

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Renouvellement de la Convention de prestations de services entre la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et la Communauté de Communes Berg et Coiron en matière d'urbanisme pour l'année 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-16-1 ;
Vu la délibération DEL10122024-39 du 10 décembre 2024 décidant d'approuver la convention entre la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et la Communauté de Communes Berg et Coiron pour la réalisation de prestations de services en matière d'urbanisme pour l'année 2025 et autorisant le Président à signer ladite convention ;

Considérant que la Communauté de Communes Berg et Coiron sollicite la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas en vue de renouveler la convention de prestations de service pour l'année 2026 afin de s'appuyer sur l'ingénierie et les compétences existantes en matière d'urbanisme au sein des services de cette dernière ;

Considérant la convention ci-jointe annexée définissant le contenu des missions, les modalités de leur exécution ainsi que les engagements financiers correspondants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention entre la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et la Communauté de Communes Berg et Coiron pour la réalisation de prestations de services en matière d'urbanisme pour l'année 2026 ;
- Dit que la convention pourra être éventuellement reconduite par tacite reconduction pour une durée identique ;
- Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 17 décembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND.

